

# Le mot du président



François SERPAUD

PRÉSIDENT CFE-CGC SYNAPSA

Cher (e) s adhérent(e)s , cher(e)s ami(e)s

Nous ouvrons 2025 sous le signe de l'engagement syndical à votre service.

Quelques changements accompagnent ce renouvellement de votre adhésion. La plus importante étant bien sûr le passage au prélèvement mensuel qui nous était demandé depuis fort longtemps.

Nous avons besoin de vous. Pour faire connaître la **CFE-CGC SYNAPSA** auprès de vos collègues afin que vos sections soient plus fortes et toujours plus écoutées par vos directions. À vous de jouer pour faire adhérer le plus grand nombre.

Et si votre carrière professionnelle prend fin, la **CFE-CGC SYNAPSA** aura toujours besoin de l'engagement des retraités pour leur expérience et leur savoir-faire.

Merci pour votre implication à nos côtés, votre confiance est notre moteur.

Je sais pouvoir compter sur vous, et je vous souhaite au nom du Conseil d'administration de la CFE-CGC SYNAPSA une grande et belle année 2025.



## En adhérant à la CFE-CGC SYNAPSA

**Vous êtes représentés et accompagnés**



**Vous participez à des Formations**



**Vous bénéficiez d'un accompagnement et d'une protection juridique**



**Vous avez accès à des services spécifiques en tant que porteur de mandat**



**Vous avez accès à de nombreuses Informations**



**Vous avez accès aux Services culture et loisirs**



**Vous participez au quotidien de l'entreprise**



**Vous faites partie d'un groupe**



[www.cfecgcsynapsa.org](http://www.cfecgcsynapsa.org)

## COTISATION SYNDICALE 2025

### Passez au prélèvement mensuel !

Afin de répondre à la demande de nombreux adhérents, nous avons mis en place le règlement de la cotisation par prélèvement mensuel à partir de 2025.

**Grace au prélèvement mensuel automatique, vous pourrez étaler le paiement de votre cotisation et vous évitez les relances. Vous gardez la liberté d'interrompre à tout moment les prélèvements.**

Ce nouveau mode de prélèvement remplacera en 2025 les prélèvements trimestriels, semestriels ou annuels précédemment en vigueur.

- **Pour les adhérents qui étaient déjà en prélèvement** : vous n'avez rien à faire. Votre prélèvement basculera automatiquement sur un rythme mensuel dès janvier 2025.
- **Pour les adhérents qui utilisent les autres modes de paiement** : vous pouvez passer au prélèvement mensuel en remplissant le mandat SEPA qui vous trouverez dans le bulletin d'adhésion 2025 téléchargeable ou celui reçu par courrier postal.
- **Pour les primo-adhérents** optant pour le prélèvement mensuel : **les 3 premiers mois de cotisation sont offerts !**

La grille des cotisations a été revue afin d'être compatible avec ce mode de règlement.

Vous y retrouverez enfin sur le nouveau barème de cotisation votre reste à charge mensuel après crédit d'impôt\*.

| Salaires annuels bruts  | Cotisation 2025 (€) |           | Reste à charge mensuel après crédit d'impôt (€) |
|-------------------------|---------------------|-----------|---|
|                         | annuelle            | mensuelle |   |
| < 26 000 €              | 144                 | 12        | 4   |
| 26 000 à 30 999 €       | 168                 | 14        | 4,7   |
| 31 000 à 35 999 €       | 204                 | 17        | 5,7   |
| 36 000 à 40 999 €       | 228                 | 19        | 6,3   |
| 41 000 à 45 999 €       | 252                 | 21        | 7   |
| 46 000 à 50 000 €       | 300                 | 25        | 8,3   |
| > 50 000 €              | 360                 | 30        | 10  |
| Retraité, dem. d'emploi | 120                 | 10        | 3,3   |

### Avantage fiscal

\*Crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation si vous déclarez vos impôts au forfait ou si vous êtes retraité. Si vous êtes aux "frais réels", ajoutez le montant de votre cotisation à vos frais.



## Qui sommes-nous ?

Le Syndicat National de l'Encadrement du groupe Carrefour (SNEC) **accompagne, conseille, informe et représente** les salariés, techniciens, agents de maîtrise et cadres du groupe Carrefour.

Toujours ouvert au dialogue, le SNEC aborde chaque discussion avec **transparence**, sans tabou, tout en restant fidèle à ses convictions et à ses valeurs.

En tant que **syndicat majoritaire** de l'encadrement au sein du groupe Carrefour, le SNEC joue un rôle clé dans le dialogue social.

Par la négociation et un **positionnement responsable**, le SNEC exerce son influence pour **défendre** et **promouvoir** les intérêts de tous les salariés encadrants à travers toutes les entités du groupe.



Thierry FARAUT

PRÉSIDENT

06 32 85 46 37

thierry.faraud@sneccarrefour.fr



Stéphanie MARAVAL

SYNAPSIA  
SECRETARIAT

04 91 61 21 38

secretariat@sneccarrefour.fr



Yannick TRICO

DSG

06 85 11 35 81

yannick.trico@sneccarrefour.fr



Syndicat National de la  
Coopération, du Conseil, de la  
Mutualité et de la Protection  
Sociale Agricoles

📍 26 Rue de Naples, 75 008 PARIS

✉️ [accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)

☎️ 00 00 00 00 00



Notre site web : [www.cfecgcsynapsa.org](http://www.cfecgcsynapsa.org)



Notre force,  
c'est vous !

RENOUVELLEMENT  
ADHÉSION 2025